

**Table de gestion intégrée des ressources et du territoire – Commune**  
**Compte-rendu de la rencontre du 9 octobre 2024**  
 À l'Auberge La Seigneurie des Monts à Sainte-Anne-des-Monts et en visioconférence

Liste des présences<sup>1</sup> :

Organisation	Représentant-e-s	Présence (X)
Association Coopérative Forestière de St-Elzéar	Jonathan Synnott	X
Association des pêcheurs sportifs de la Bonaventure inc.	Ronald Cormier	X
Association des pêcheurs sportifs des rivières Cascapédia inc.	Marie-Pier Ayotte	
Association provinciale des trappeurs indépendants (APTI) - Conseil de la Gaspésie	Simon Gosselin	
Bois CFM (coopérative forestière Matapédia)	Simon Roy	
Bois d'œuvre Cedrico inc. (Causapsca)	Vanessa Bouffard Thibault Jean-François Desbiens	X
Club des Ornithologues de la Gaspésie	Pierre Poulin	
Conseil de l'Eau du Nord de la Gaspésie (CENG)	Yves Briand	X
Conseil de l'Eau Gaspésie Sud	Julie Leblanc Catherine Dutil	X
Conseil régional de l'environnement GIM	Christian Besnier Mia Larochelle	X X
Coop accès Chic-Chocs	Bruno Béliveau	
Coopérative d'aménagement forestier de Grande-Vallée	Gino Chicoine	
Coopérative des travailleurs forestiers Eaubois	Dominic Larrivée Laurie Chicoine	X
Coopérative forestière de la Gaspésie	Marilou Légaré	
Damabois Division Cap-Chat	Denis Bernier Geneviève Bernier	X
Damabois Division St-Damase	Denis Bernier Geneviève Bernier	X
Destination Chic-Chocs inc. (rivière Sainte-Anne)	Denis Duteau	X
Fédération des clubs motoneigistes du Québec (FCMQ)	En attente	
Fédération Québécoise des Chasseurs et Pêcheurs (FEDECP) GIM	Anthony Assels	X
Fédération québécoise des clubs quads de la Gaspésie et des Îles	Mathieu Vallière	
Fédération Québécoise pour le Saumon Atlantique (FQSA)	Christophe Jourdain- Bonneau Myriam Bergeron	

Foremo	Charles-Philippe Laflamme	X
Gaston Cellard inc.		
Groupe de scieries G.D.S. inc	Mathieu Piché Larocque	X
	Steve Leblanc	X
Groupe Lebel, Division Nouvelle	François Godin	X
Groupement agroforestier de la Ristigouche	François Bélanger	
Groupement forestier coopératif Baie-des-Chaleurs	Pierre-Luc Desjardins	
Groupement forestier coopératif de la Péninsule	Brian Lequesne David Paradis	
Groupement forestier coopératif Shick-Shock		
Groupement forestier Rocher Percé inc.	Sylvain Réhel	
Mi'gmawei Mawiomi Secretariat	*	
MRC Avignon	Laurent Nadeau	
MRC Bonaventure	Dany Voyer Christian Grenier	
MRC de la Côte-de-Gaspé	Daniel Harbour Pascal Caron Savard	X
MRC de la Haute-Gaspésie	Charles-Philippe Laflamme Maryse Létourneau	X
MRC de la Matapédia	Mario Turbide	
MRC de la Matanie	Eugénie Arsenault	X
MRC le Rocher Percé	Louis Babin Christine Roussy	X
Multicèdre	Marc-André Robert	
Parc national de la Gaspésie	Aurélie Rivard	
Parc national Forillon	Mathieu Côté	X
Pourvoirie Falls Gully	Stéphane Cloutier	
PRAU Gesgepegiag	Ken Arsenault Éric Boudreau	
PRAU Gespeg	Frédéric Huet	
PRAU Listuguj	Martin Cummings	
Reboiseurs de la péninsule		
Regroupement des MRC de la Gaspésie	Dany Scott	X
Regroupement restauration des trois rivières Pabos	Daniel Huard Douglas Hunt	
Réserve faunique de Port-Daniel	Yves Briand	

Réserve faunique des Chic-Chocs	Samuel McInnis Major	X
Rosario Poirier inc.	Luc Poirier	
Sappi		
Sentier international des Appalaches	Jean-Pierre Gagnon Jean-Marc Hardy	X
Sépaq (réserves fauniques)	Patrick Gendreau	
Société Cascapédia inc.	Marc-André Bernard Éric Boudreau	X
Société de gestion de la rivière Cap-Chat	Antoine Tasset	
Société de gestion de la rivière Grand-Rivière	Maureen Mercier	
Société de gestion de la rivière Madeleine	Caty Fournier	
Société de gestion des rivières de Gaspé inc.	Rémi Lesmerises	X
Société de restauration et de gestion de la Nouvelle	Jade Boissonneault	
Syndicat des producteurs acéricoles du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie	Claude Fecteau	
Uniboard Canada	Jérôme Pelletier	X
ZEC Baillargeon	Dave Adams	
ZEC des Anses	Douglas Murphy Denis Michaud	

**Présences du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs :** Steve Bujold ; Jason Argouin ; Annie Malenfant ; Étienne Guillemette ; Marc-André Delorme; Catherine Brunet ; Robin Besançon ; Mathieu Prévost ; Sylvain Pelletier-Bergeron; Mélanie Gaudette

**BMMB :** Olivier de Champlain

**Invité.es :** Guy Lessard

**TGIRT :** Guillaume Berger-Richard ; Geneviève Hamelin

<sup>1</sup> À noter que les présences en conférence virtuelle peuvent plus facilement varier durant la rencontre que lors d’une séance en présentielle. Ainsi, les gens indiqués comme présents l’ont été durant un moment lors de la rencontre mais pas nécessairement tout au long de celle-ci. N’hésitez pas à me faire part d’une erreur dans les présences.

Point	Discussions
<p>1. Ouverture de la rencontre</p> <p>Tour de table</p> <p>Lecture et adoption de l'ordre du jour</p>	<p>L'ouverture de la rencontre se fait à 9 h 01.</p> <p>Un tour de table est fait.</p> <p>La MRC Bonaventure fait un rappel des procédures d'assemblée.</p> <p>L'ordre du jour est lu.</p> <p><u>L'ordre du jour est adopté tel que présenté.</u></p>
<p>2. Lecture et adoption du compte rendu de la dernière TGIRT</p>	<p>Présentation du <a href="#">compte rendu de la rencontre du 5 juin 2024</a></p> <p>Présentation du <a href="#">compte rendu de la rencontre du 28 mai 2024</a></p> <p><u>Les comptes rendus sont adoptés tel que présenté.</u></p>
<p>3. Suivis</p>	<p><a href="#">Accéder à la présentation générale en cliquant ici</a></p> <p><b>Rédaction des comptes-rendus</b></p> <p>Proposition : <i>Clarification dans les règles de fonctionnement par l'ajout d'une section : Renseignement personnel et opinion exprimée : « Tous renseignements personnels sont protégés par le règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (A-2.1, r. 2) ; Toutes personnes participant à une activité de la TGIRT et y émettant des opinions acceptent et comprennent que cette opinion peut être rendue publique et se retrouver sur la place publique. » Et ajout d'une clause sur la rédaction des comptes rendus : « Lors de la rédaction des comptes-rendus, la consignation des opinions, des décisions et des recommandations sera anonyme et réputée appartenir à la table. À la demande des organisations, le nom de l'organisation ou le type d'organisation pourra être indiqué à leurs opinions. » Ces mesures restent complémentaires à 4.3.6.1 du code de procédure.</i></p> <p>Le MRNF souligne que le but de la TGIRT est de s'exprimer librement et invite les membres à consulter les comptes-rendus pour ajouter ou retirer leur nom, selon leur volonté.</p> <p><u>La proposition de modifications aux règles de fonctionnement concernant la rédaction des comptes-rendus est adoptée.</u></p> <p><b>Bilan du budget participatif 2023-2024</b> Voir présentation générale à la page 9</p>

	<p>Retour sur la modification proposée par courriel concernant le projet d’acquisition de connaissance en lien avec la biodiversité</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Scinder le projet de Pierre Drapeau en deux portions</li> <li>2. Afin d’amorcer rapidement le projet : reporter le second atelier sur l’adaptation aux changements climatiques à 2025-2026 et utiliser ce montant résiduel de 2023-2024 de 16 393,07 \$ à ce projet.</li> <li>3. Financer la balance (12 126,93 \$) avec le budget participatif 2024-2025, sous condition du respect des montants disponibles et des modalités du PADF 2024-2027. Si les montants sont les mêmes que le PADF 2021-2024, il resterait 8287,28 \$ de budget participatif pour 2024-2025.</li> </ol> <p><u>Intervention</u> « Le montant de 21 000 \$ doit-il être dépensé cette année? »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le montant doit être dépensé cette année, mais on peut engager les autres montants sur un projet qui se réalisera au courant de l’enveloppe du PADF 2024-2027. Le budget doit toutefois être attribué d’ici mars 2027.</li> </ul> <p><b>Budget 2024-2025</b> Voir présentation générale à la page 10</p> <p><b>Planification 2024-2025</b> <a href="#">Cliquer ici pour accéder à la planification annuelle 2025-2026</a></p> <p><b>Comité</b> <i>Comité Voirie</i> Les entrevues ont été réalisées; une personne a été embauchée. On attend la confirmation officielle de la Table des préfets. Des rencontres devraient avoir lieu sous peu pour le comité Voirie (novembre, décembre ou janvier).</p> <p><i>Comité milieux humides et hydriques</i> Pour les mandats reçus, plusieurs ont été ouverts, et d’autres sont encore en banque. Les milieux humides d’intérêt sont déjà pris en charge par le MELCCFP; une présentation aura lieu à la prochaine TGIRT.</p> <p><i>Comité paysage</i> On y revient à la section sur la refonte des VOIC.</p> <p><i>Comité caribou</i> Le bilan du mémoire a été produit et une analyse comparée également.</p>
4. Refonte des VOIC	<p><a href="#">Accéder à la mise à jour du nouveau Calendrier de refonte des VOIC</a></p> <p><b>VOIC Connectivité</b></p>

	<p>Le MRNF vient présenter <a href="#">la proposition de mise à jour du VOIC (présentation)</a> en fonction des analyses du comité d'expert et de la délégation.</p> <p><a href="#">VOIC en suivis de modifications</a>  <a href="#">VOIC propre</a>  <a href="#">Rapport d'expert</a></p> <p><u>Interventions</u></p> <p>« Est-ce que cet outil sera facilement intégrable aux appels d'offres? »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Oui, il n'y aura qu'un pôle à ajouter. L'outil viendrait moduler les chemins, il ne s'agit pas d'un corridor écologique. Cet outil est donc bien adapté au contexte de foresterie puisqu'il tient compte de l'évolution et des perturbations des forêts.</li> </ul> <p>« Les coupes effectuées depuis 2016 ont-elles été intégrées? »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La photo présentée comprend les perturbations jusqu'en 2020.</li> </ul> <p>« Peut-on expliquer le trou qu'on voit près de Grande-Rivière? »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour l'analyse, un outil est utilisé pour calculer si la forêt en un point précis est propice pour la reproduction et l'habitat de la martre (60 % de peuplements résineux et mélangés ayant une hauteur de plus de 12 m et densité de couvert de plus de 40 %), ou si cet endroit est plutôt un milieu de déplacement.</li> </ul> <p>« Comment avez-vous établi le nombre d'individus qui constituent une population locale viable? »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le comité d'experts avait établi une population de 70 martres comme une population locale viable à l'échelle de l'UTA. Veuillez vous référer au rapport d'experts.</li> </ul> <p>« Pourquoi chercher à avoir un niveau faible de martres partout alors que certains secteurs sont moins appropriés? Il serait intéressant d'intégrer une autre espèce à l'analyse. »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• C'est un commentaire qui a déjà évoqué, et c'est pourquoi on considère intégrer une espèce propre aux feuillus, comme la paruline du Canada.</li> <li>• La martre avait été sélectionnée à la base puisque beaucoup d'informations existaient déjà à son sujet et elle répondait à plusieurs besoins. À long terme, lorsque le VOIC sera à nouveau analysé, il sera intéressant et pertinent d'intégrer de nouvelles espèces. Ce VOIC serait utilisé pour le PAFIT 2028, mais il pourra être bonifié à l'avenir.</li> </ul> <p><u>La proposition de recommandation de mise à jour du VOIC Connectivité est adoptée.</u></p> <p><b>VOIC travaux sylvicoles</b></p> <p>Le porte-parole de la délégation et le MRNF présentent les avancées liées au VOIC.</p> <p>Le VOIC est composé des aspects opérationnels. Lors de l'appel de préoccupation, plusieurs éléments ont été soulevés.</p>
--	--

	<p>Lors des premières rencontres, le but a été d'alimenter le calcul du BFEC en évaluant les capacités de réalisation des travaux sylvicoles par type de traitements. Cela a permis d'établir certains seuils et certains critères, sachant tout de même que souvent ce sont les budgets qui sont limitants au niveau du calcul. Le but était d'avoir une stratégie sylvicole cohérente pour le calcul.</p> <p>Concernant la suite, il y a plusieurs enjeux opérationnels à aborder, mais qui n'ont pas d'impact sur le calcul. Il y a les enjeux de planification des chemins/les enjeux de voirie dont un arrimage avec le comité voirie sera à envisager. Une des problématiques soulevées est le besoin de travailler avec les BGA afin de décroiser les silos.</p> <p>« Est-ce qu'il y a une différence avec les derniers calculs? »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La capacité est plus élevée que ce qui a été réalisé dans les dernières années.</li> </ul> <p>« Concernant l'augmentation des AIPL, est-ce que nous en avons la capacité régionalement? »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avec les données récoltées, il semblerait que les travaux sylvicoles seraient capables de suivre les augmentations potentielles.</li> </ul> <p><b>VOIC Structure interne</b> Guy Lessard présente le résultat de ses travaux et sa proposition de VOIC mis à jour. <a href="#">VOIC en suivis de modifications</a> <a href="#">VOIC propre</a> <a href="#">Accéder à la présentation structure interne</a></p> <p><u>Interventions</u></p> <p>« Marcel Prévost avait travaillé sur les coupes partielles et le pourcentage de coupe pour éviter le chablis; y a-t-il un certain pourcentage des coupes prévues dans le sapin? Est-ce que ça s'applique dans toutes les régions? »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il y avait à la base une hypothèse que les coupes partielles seraient bénéfiques; l'idée de faire des coupes partielles dans les sapinières avec beaucoup d'épinettes s'est avérée avantageuse après six ans.</li> <li>• Il y a des peuplements de résineux dans toutes les régions, donc la proportion serait plus ou moins élevée.</li> <li>• Pour le chablis, il faut faire attention à la qualité du site ainsi qu'à l'indice de vent.</li> </ul> <p>« Dans la planification actuelle (si on la respectait), est-ce qu'il y aurait moyen de faire plus de coupes partielles? »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sur le territoire en question dans l'étude de Cedrico, c'était pour diminuer les impacts de la TBE.</li> <li>• La stratégie pour l'instant vise un minimum de 15 %, avec une augmentation quinquennale de 5 %.</li> <li>• Il y a suffisamment de peuplements (en théorie) dans la région pour augmenter les coupes partielles., mais il faudra vérifier avec le logiciel Woodstock du Forestier en chef.</li> </ul>
--	--

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans le prochain calcul de possibilité, il faudra analyser l’option d’augmenter les coupes partielles dans les sapinières avec une forte proportion d’épinettes.</li> <li>• Dans les dernières 10 années, on a diminué la récolte de sapins et augmenté la récolte d’épinettes, de sorte qu’en principe, il reste encore des peuplements propices à la coupe partielle.</li> </ul> <p>« Est-ce qu’il y a un outil quelconque pour différencier les vieilles forêts des très vieilles forêts? »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour l’instant, les fourchettes vont seulement jusqu’à 120 ans, alors que le pin blanc, par exemple peut avoir plus de 200 ans.</li> <li>• Il pourrait être intéressant d’observer la hauteur des arbres.</li> <li>• Courbe de Potier : selon la région et la géographie, la croissance des arbres peut varier grandement. C’est pourquoi il est important de séparer par type de forêts, et il existe quelques outils pour nous aider à calculer l’âge.</li> </ul> <p>« Y a-t-il un échéancier relatif aux paramètres à surveiller? »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il est suggéré de les réviser lorsqu’on rouvrira le VOIC (5 à 6 ans, pour le prochain PAFIT).</li> <li>• Il faudrait faire une proposition de modification du VOIC pour l’ajout d’un délai pour la réouverture du VOIC dans un certain délai.</li> <li>• En principe, à chaque nouveau PAFIT, il faudrait regarder les échéanciers de suivi de chaque VOIC. On pourrait donc ajouter une date pour assurer le suivi.</li> </ul> <p>« Est-ce que dans le VOIC, on intègre la considération de la planification pour réduire les impacts potentiels des feux, en fonction des changements climatiques à venir et de l’augmentation du stress? »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Non, cet enjeu a seulement été soulevé comme élément à surveiller. Des cartes de feux avaient été faites en Mauricie pour repérer les zones sensibles. Une note pourrait être ajoutée pour surveiller les impacts et faciliter le combat contre les feux.</li> </ul> <p>« Nous ne sommes pas très avancés sur les impacts des feux et les combustibles, peut-être parce que nous n’avons pas été très touchés à présent dans la région. Il serait pertinent d’analyser les cartes et établir un plan d’action potentiel pour éviter des catastrophes comme celle de Jasper. »</p> <p>« Le nouveau VOIC me semble plus contraignant. Quel est l’effet sur la capacité forestière? »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il n’est pas nécessairement plus contraignant. Pour les trois indicateurs, les cibles restent inchangées, il y a simplement plus d’éléments à surveiller.</li> </ul> <p>Il est proposé d’ajouter une date butoir pour la révision des paramètres à surveiller identifiés par Guy Lessard, soit à la fin 2030.</p> <p><u>La proposition de modification du VOIC est adoptée.</u></p> <p>Il est proposé d’ajouter au VOIC une note sur la surveillance des impacts des feux.</p>
--	--



La proposition de modification du VOIC est adoptée.

Il est proposé que la Table se penche sur l'analyse de l'adaptation aux feux de forêt.

La proposition de mandat à la TGIRT est adoptée.

La proposition de recommandation de mise à jour du VOIC Structure interne est adoptée tel que modifié.

### **VOIC Bois mort**

Guy Lessard présente le résultat de ses travaux et sa proposition de VOIC mis à jour.

[Accéder à la présentation sur la mise à jour du VOIC Bois mort](#)

### Interventions

« Quel est le pourcentage de legs biologiques représentatifs? »

- 5 %

« Est-ce que les secteurs avec MLNU pourraient être considérés comme des legs? On dirait qu'on ne considère pas ce qu'on laisse alentour des coupes totales. »

- Ici, on ne prend en compte que les coupes totales. Pour le 20 %, il y a une répartition spatiale qui est importante. Si les secteurs de MNR sont à l'extérieur, alors il peut y avoir des carences dans les zones de coupes totales.
- On peut prescrire jusqu'à 250 hectares de coupe totale. La mesure de 5 % existe pour éviter un grand espace sans forêt.
- Les zones intouchées sont comprises notamment dans les VOIC Structure d'âge et Connectivité.
- Plusieurs mesures font en sorte de maintenir de la forêt dans les superficies de coupe totale.

« D'où proviennent les seuils de 20 % et de 5 %? »

- Ils proviennent des cahiers d'aménagement écosystémique.
- Virginie-Arielle Angers, la sommité québécoise sur le sujet, a confirmé qu'il s'agit des références les plus à jour.

« Puisque les cibles sont déjà atteintes, pourquoi ne pas les élever à 25 %? »

- Pour l'instant, il n'y a pas de preuve existante qui montre que cette nouvelle cible serait atteignable dans toutes les régions.
- Nous sommes souvent en rétention lorsqu'il y a des étangs vernaux, ce qui n'est pas inclus dans le VOIC (ils sont connectés, mais pas inclus).

« Avant, il n'était pas recommandé de laisser des chicots pour des raisons de santé et de sécurité. Aussi, concernant les petits bois, s'il faut 26 arbres de mauvaise qualité pour atteindre le mètre carré, c'est plus un problème qu'autre chose. »

- Maintenant, on utilise plus de machines, donc le risque sur la santé et sécurité est moins élevé.
- S'il y a plusieurs chicots laissés, le danger est plus élevé qu'un seul chicot laissé ici et là.

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le VOIC n'est pas encore déposé pour analyse; une proposition pourrait émerger de cela.</li> <li>• Pour information, le mètre carré à l'hectare dans les coupes partielles est composé de gros bois.</li> <li>• Le coordonnateur de la TGIRT invite les membres ayant des commentaires ou des questions à lui envoyer.</li> </ul> <p>Une fois que les propositions de VOIC en suivis de modification et le VOIC final seront disponibles, ils vous seront partagés en consultation pour une période de deux semaines. Si des commentaires sont émis, ils seront traités à la prochaine TGIRT. S'il n'y a pas de commentaire, le VOIC sera adopté tel que proposé.</p> <p>Toutes autres questions ou commentaires pourront être adressés par courriel au coordonnateur de la TGIRT qui acheminera à qui de droit la question.</p> <p><b>VOIC Qualité du milieu aquatiques et VOIC qualité des milieux humides et riverains</b>  <b>Redécoupage pour l'Aire équivalente de coupe (AEC)</b>  <a href="#">Proposition de redécoupage à intégrer au VOIC</a>  <a href="#">Shapefile de la proposition de l'indicateur 1</a>  <a href="#">Le MRNF présente le redécoupage.</a></p> <p><u>Interventions</u></p> <p>« La proposition n'est pas complète. La présentation et le rappel sur le comité éludent le fait qu'on avait soulevé des préoccupations qui n'ont pas été traitées. On avait parlé de la façon de répartir les T1, de répartir les aires de coupe, et de développer un indicateur pour les enjeux de la vie aquatique sur les bassins versants de moins de 50 km<sup>2</sup>. »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le but était de présenter les nouvelles balises. Pour ce qui est de la répartition des COS-T1, on pourrait en effet se pencher là-dessus et ça pourrait être inclus dans le VOIC.</li> <li>• Aujourd'hui, ce n'était qu'une présentation d'une autre forme de découpage, et non pas une révision intégrale du VOIC.</li> </ul> <p>« Il y a une variabilité dans les petits bassins versants, notamment en raison de certains facteurs comme les chemins. Pour les tributaires, le débit est toujours très faible, donc c'est plutôt le réchauffement de l'eau qui peut être préoccupant. On n'a jamais étudié l'effet de l'AEC sur le réchauffement de l'eau ou sur d'autres paramètres. Il manque encore beaucoup de données pour évaluer les effets de la coupe sur les bassins versants. La réflexion n'est pas terminée. Il serait intéressant de terminer cette recherche de connaissances. »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nous sommes tous sur la même page. Ce qu'on cherche à faire aujourd'hui, c'est de soumettre une couche au BFEC, et voilà ce que l'on suggère. Ensuite, nous pourrons faire des analyses de sensibilité plus ciblées. Nous savons qu'il reste du travail à faire, mais on cherche pour le moment à établir si le redécoupage convient à tous.</li> </ul> <p>« Pourrait-on statuer maintenant que, outre les bassins d'intérêt, nous ne perdrons pas de vue les autres éléments qui influencent les bassins versants? »</p>
--	--

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cette inquiétude pourrait faire l'objet d'une proposition pour le VOIC.</li> </ul> <p>« La proposition du nouveau découpage ne se suffit pas en elle-même. Le découpage ne définit pas comment on utilise l'indicateur. Il faudrait ajouter une balise par rapport à la répartition des T1 afin qu'elle soit faite dans le respect des conditions de Plamondon, notamment par rapport à la distribution et à l'exposition. Lorsque ces conditions sont respectées, il serait souhaitable que les données nous soient présentées. »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le MRNF avait déjà répondu à cette question comme quoi les trois conditions sont respectées. Il n'y a jamais de coupe effectuée sur une pente ou à une même distance d'un cours d'eau.</li> <li>• Il pourrait être pertinent de le clarifier dans le VOIC.</li> <li>• Pour ce qui est de la transparence des données, il reste à voir s'il est possible de le faire avec les ressources qu'on a.</li> </ul> <p>« Le but n'est pas de se prononcer sur le VOIC, mais sur le redécoupage. Il serait pertinent de recadrer la discussion. »</p> <p>« Il y a beaucoup de questions qui persistent. Il pourrait être intéressant d'inviter un expert au comité MHH pour répondre à ces préoccupations. »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des démarches sont déjà en cours pour le faire.</li> </ul> <p>« Nous n'avons pas d'outil à l'heure actuelle pour étudier les impacts sur les petits bassins versants, mais le redécoupage n'est pas conçu pour le faire. Il faut donc trouver une solution pour ne pas qu'ils tombent dans l'oubli. »</p> <p>« Dans le redécoupage, y a-t-il des regroupements de bassins versants? »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Non, car on se retrouverait avec deux exutoires.</li> <li>• Chacun des regroupements comporte un seul tributaire.</li> </ul> <p>« Si on propose ce redécoupage au BFEC, il semble que plusieurs bassins d'intérêt seront soulevés, et il sera trop compliqué d'inclure toutes les contraintes. »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ancien découpage n'aurait pas pu être accepté par le BFEC puisqu'il y avait trop de bassins versants. Avec ce nouveau découpage, l'outil Woodstock pourra faire des analyses de sensibilité sur un seul bassin versant, selon toutes les contraintes.</li> </ul> <p>Proposition privilégiée  Il est proposé de mandater le comité MHH d'étudier d'autres méthodes que l'AEC pour mesurer les impacts sur les milieux aquatiques. Concernant l'AEC, il est proposé de montrer comment les conditions de Plamondon sont respectées. De plus, il est proposé d'explorer l'option de mandater des experts dont les mandats seront circonscrits par le comité MHH pour répondre aux préoccupations et participer aux réflexions relatives aux différents enjeux soulevés concernant ce sujet.  <u><i>La proposition est adoptée.</i></u></p> <p>Retour sur la principale (<a href="#">Proposition de redécoupage aux fins du calcul de l'AEC à intégrer au VOIC</a>)</p>
--	--

La proposition de recommandation du redécoupage des AEC est adoptée.

**Zone riveraine des lacs et des étangs et milieux sensibles en bordure de rivière à saumon**

[Réponses à la demande d'avis](#)

[Étude du MRNF sur les carences de protection](#)

[Méthodologie de sélection](#)

[Shapefile du scénario à tester au BFEC](#)

[Présentation sur les milieux sensibles issus de la TGIRT de mai 2022 à titre de référence](#)

Le coordonnateur de la TGIRT présente le point. Il y a actuellement une zone grise dans la démarche. Certains secteurs peuvent se retrouver dans une planification d'ici les résultats du BFEC et l'adoption du nouveau VOIC.

Deux propositions possibles *a priori* :

- Protéger de façon administrative les secteurs jusqu'à la fin de l'exercice du BFEC et l'adoption du nouveau VOIC.
- Suite aux analyses du BFEC et de l'adoption du nouveau VOIC, rouler à nouveau les analyses et compenser les secteurs qui auront été récoltés en fonction de la priorité établie dans la méthodologie.

Interventions

« Le rapport derrière la protection des milieux riverains des lacs et des étangs date de 2016. Nous sommes maintenant en 2024; l'option 2 n'est plus valide. On doit assumer la démarche qu'on a laissé traîner pendant tant d'années et sur laquelle on a finalement abouti. »

« Si on applique une protection administrative, on s'expose à un risque de surexploitation. Lorsqu'on met une protection, peu importe laquelle, on a la même possibilité forestière sur un plus petit territoire, ce qui fait que l'on compense ailleurs. »

- Pour les rivières à saumon, cette mesure représente une petite superficie, mais pour les lacs et étangs, c'est plus grand.
- 111-61 : 1400 ha pour les lacs et étangs; 112-62 : 3000+ ha; 112-63 : aucune superficie puisque cible atteinte

« On ne sait pas quand on aura les nouveaux calculs du BFEC sur la possibilité forestière, mais les mesures de protection administrative ne seraient appliquées que jusqu'au nouveau calcul, dans environ trois ans. Les répercussions seraient donc minimales pour cette durée. Une fois les nouveaux calculs effectués, les risques de surcoupe seront nuls puisque les calculs tiendront compte de la réalité des milieux riverains. »

« Si on accepte la proposition 1, il faut prendre en compte que ce sont de petites superficies qui seront touchées, dont l'exploitation sera très coûteuse si les mesures tombent à l'eau. Il y aura des coûts importants pour aller chercher ce bois-là. »

- Il s'agit d'un choix. Si l'exploitation est trop coûteuse, le secteur peut tomber en MNR.

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Certains VOIC auront plus d'impact sur cette réalité, comme le VOIC Production ligneuse.</li> </ul> <p><u>La proposition de recommandation de protéger les zones riveraines des lacs et des étangs et les zones sensibles en bordure de rivière à saumon de façon administrative jusqu'à la fin de l'exercice du BFEC et l'adoption du nouveau VOIC est adoptée.</u></p> <p><b>Préoccupation rivières à saumon</b> Un survol de la préoccupation et de l'état d'avancement est fait, toutes les informations sont disponibles sur la page du comité MHH.</p> <p><u>Interventions</u> « Est-ce que le BFEC est ouvert à cette façon de faire? »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le MRNF est confiant que le BFEC recevra la question, mais ce n'est pas certain que nous pourrions obtenir les réponses que l'on souhaite.</li> <li>• Dans le pire des cas, il y aura toujours la possibilité d'utiliser la méthode du pouce (proportion).</li> </ul> <p>« La première analyse faite par le MRNF touche-t-elle le côté spatial? »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Non, le plan est toujours de consulter une géomaticienne pour établir des données spatiales.</li> </ul> <p><b>VOIC Structure d'âge</b> <a href="#">Le MRNF présente un des éléments de la proposition de refonte du VOIC.</a></p> <p>Concernant le premier indicateur du VOIC : la révision des degrés d'altération sera à l'ordre du jour de la prochaine TGIRT Commune.</p> <p>Concernant le second indicateur du VOIC : il sera proposé de retirer l'indicateur, car il n'est plus exigé par la norme FSC.</p> <p>Concernant la nouvelle préoccupation sur les très vieilles forêts :</p> <p>Proposition de recommandation : ajouter une mesure de suivis dans la section autres mesures s'intitulant : le portrait du territoire permettant le développement de très vieilles forêts pour chaque UTA.</p> <p><u>Interventions</u> « Le pourcentage de territoire forestier exclu était supérieur à 39 % auparavant. »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le pourcentage présenté précédemment était de 43 %. Toutefois, de ce pourcentage sont retirés certains territoires qui ne s'appliquent pas dans le contexte, comme ceux qui ne sont pas propices au développement de vieilles forêts.</li> </ul> <p>« Serait-il trop difficile de le faire dès maintenant? »</p>
--	---

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Non, on pourrait dresser un portrait maintenant.</li> <li>• Il serait possible de procéder à des analyses au besoin, mais il ne s’agissait pas d’une priorité pour la rencontre d’aujourd’hui.</li> </ul> <p>« Dans le cadre de l’appel à projets, plusieurs territoires vont être déposés pour analyse pour les protéger. Certains territoires sont exclus de la récolte forestière, mais ce n’est qu’un faible pourcentage qui est considéré comme protégé. La concertation est importante dans un contexte de l’élaboration d’un réseau de milieux protégés. Il serait intéressant de se doter d’un outil de travail pour collaborer sur le sujet. Aussi, pour les deux prochaines années que ces projets seront en consultation, il serait intéressant de collaborer et de se concerter, dans un contexte de <i>off</i>-TGIRT. »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Malheureusement, on ne peut se doter d’un tel outil dans le contexte de la TGIRT, en raison des directives encadrant les travaux de la TGIRT.</li> <li>• Le MRNF devra toutefois avoir à analyser les aires protégées. Aussi, sachant que la gestion forestière est régionalisée, cette discussion est vraiment intéressante, puisque les constats qui en émanent donnent du poids au MRNF pour défendre ces positions.</li> </ul> <p>Valider la date de l’appel de préoccupations du prochain décennal concernant l’ajout de tranches d’âge dans les couches écoforestières</p> <p><u><i>La proposition de recommandation visant à ajouter une mesure de suivis dans la section autres mesures s’intitulant « le portrait du territoire permettant le développement de très vieilles forêts pour chaque UTA » est adoptée.</i></u></p> <p>Le VOIC structure d’âge en suivis de modification et en version finale suivront à la suite des exercices de la prochaine TGIRT.</p> <p><b>VOIC Approvisionnement en matière ligneuse</b> Le MRNF présente l’état d’avancement de ce VOIC.</p> <p><u>Interventions</u></p> <p>« Si on atteint un minimum de 300 % dans chacun des groupes d’essence, pourquoi est-ce un problème d’avoir un écart de plus de 30 %? »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il s’agit d’un problème opérationnel. S’il s’agissait de peuplements purs, le problème n’existerait pas, mais il s’agit de peuplements mixtes. Il pourrait donc y avoir un problème où on dépasserait la capacité pour une seule essence.</li> </ul> <p>« Lors de la présentation des résultats en TO, est-ce qu’il est possible de commenter? »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En principe, oui.</li> </ul> <p>Une rencontre de délégation sera organisée pour finaliser la proposition de modification du VOIC.</p>
--	--

	<p><b>VOIC Paysage</b> Le suivi sera fait par courrier.</p> <p><b>VOIC Protection de la biodiversité</b> Le suivi sera fait en courrier.</p>
5. Prochaines étapes	<p><b>Calendrier des rencontres 2024-2025-2026</b> Le coordonnateur de la TGIRT fait le survol du calendrier des rencontres et des prochaines étapes</p>
6. Présentation de l'outil d'autoformation	<p>Le coordonnateur de la TGIRT présente les outils d'autoformation élaborés par le Bureau de la coordination des TLGIRT.  <a href="#">Napperon sur la planification forestière</a>  <a href="#">Lien vers les exercices en ligne</a></p> <p>Le coordonnateur de la TGIRT invite les membres à lui envoyer toutes questions, au besoin.</p>
7. GGE	<p><b>Présentation de la <a href="#">nouvelle grille de gestion des écarts</a></b> Le MRNF vient présenter la proposition de nouvelle grille de gestion des écarts</p> <p><b>Point 29 de la Grille de gestion des écarts – Favoriser l'implantation fermeture</b></p> <p>Proposition : Scinder le point 29 (6.3 nouvelle GGE) et le remplacer par ceci :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pts 29 a /6.3. : Fermeture d'un chemin multiusage à construire : « Il est convenu qu'un projet pilote d'une durée d'un an soit mis en place. Le projet pilote vient remplacer la consultation dirigée par l'émission d'un avis comprenant les explications exhaustives, complètes ou sérieuses pour lesquelles il y a une dérogation à la planification. Une présentation des avis sera faite à la fin du projet pilote. À la fin du projet pilote, et à des fins de clarifications, la TGIRT devra se positionner sur le projet pilote, soit par un renouvellement du projet pilote, un abandon ce celui-ci (soit un retour des consultations TGIRT, MMS et Listuguj consultation office), l'intégration officielle du projet pilote dans la grille sous sa forme actuelle ou toutes modifications et autres propositions de la TGIRT »</li> <li>• Pts 29 b/6.4. : Fermeture d'un chemin multiusage existant (Statu quo au pts 29 actuel)</li> <li>• Décaler les sous-pts suivants</li> <li>• Au point 29 a/6.3 nécessitera l'autorisation du MRNF</li> </ul> <p><u>Interventions</u> « Pour les fermetures de chemin en IF, il semblait qu'avant, ce n'était pas toujours permis en raison de contraintes légales. Comment on procède alors? »</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'avis doit être émis avant que l'autorisation soit émise. Si on voit toutefois qu'un problème peut survenir, il est préférable de le mentionner avant l'avis au MRNF afin de s'assurer de la recevabilité de l'autorisation.</li> </ul> <p>« Tous les chemins présentés au PAFIO pourraient donc être en fermeture suivant un avis? »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Oui, mais il y a tout de même des bémols à ajouter. Toutes les AIPL sont exclues de cette généralité, et toute fermeture doit être approuvée par le MRNF.</li> </ul> <p><u>La proposition de la nouvelle GEE est adoptée.</u> <u>La proposition du projet pilote est adoptée.</u></p>
8. Rapport annuel des TGIRT 2023-2024	<p><b>Présentation du <a href="#">rapport annuel 2023-2024</a></b></p> <p>Le coordonnateur de la TGIRT invite les membres à consulter le rapport sur le site de la TGIRT et d'envoyer ses questions, au besoin.</p>
9. Varia	<p><u>Suivi consultation dirigée : Les déplacements de chemins en GGE qui implique une fermeture de chemin (chemins abandonnés)</u></p> <p>« Que se passe-t-il avec ces chemins et les ponceaux qui y sont installés? »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Normalement, on enlève les ponceaux et on refait les approches selon un aménagement naturel.</li> </ul> <p><u>Projet Caribou</u></p> <p>Les membres sont invités à contacter le CREG afin de devenir signataire du mémoire sur le caribou qu'il compte déposer à la consultation. Le document comprend quatre conclusions principales. Les membres qui souhaitent déposer leur signature doivent communiquer avec le CREG.</p>
10. Période pour remplir le sondage	Les membres de la TGIRT sont invités à remplir le sondage.
11. Fin de la rencontre	La rencontre est levée à 16 h 11.

Tous les documents sont disponibles sur le site Internet de la TGIRT au lien suivant : <https://tgirtgaspesie.com/espace-membre/rencontres/table-commune/>.



## Tableau de l'ensemble des suivis de la TGIRT Commune

Mandats / suivis	Par	Provient de - Date de rencontre
Effectuer une analyse de l'indicateur sur les vieilles forêts en excluant les pôles de conservation lors de la refonte du VOIC	MRNF et TGIRT	2023-01-10 et 2023-09-19 (modifié)
Relancer le comité caribou à la suite du dépôt de la stratégie et proposer de travailler sur le projet du CREG sur une journée Caribou.	TGIRT	2023-06-20
Interpeller le secteur faune du MELCCFP afin de participer à l'atelier sur l'adaptation des forêts aux CC	Annie Malenfant	2023-06-20
Organiser une sortie terrain sur les milieux humides boisés	MRNF et TGIRT	2023-06-20
Modifier le suivi structure d'âge en y ajoutant les modifications adoptées	TGIRT	2023-09-19 et 2024-10-09
Des retours individuels sur les préoccupations du PAFIT seront faits et des comptes-rendus seront mis disponibles.	MRNF	2023-09-19
Organiser une rencontre de travail afin de consolider les cibles des différents VOIC à la suite du calcul de possibilité forestière Créer un comité qui préparera le sujet des AIPL afin qu'il soit traité lors d'une TGIRT extraordinaire AIPL	TGIRT	2023-11-14 2024-02-13
Valider la date de l'appel de préoccupations du prochain décennal concernant l'ajout de tranches d'âge dans les couches écoforestières	MRNF	2024-10-09
Étudier d'autres méthodes que l'AEC pour mesurer les impacts sur les milieux aquatiques Montrer comment les conditions de Plamondon sont respectées Engager des experts au besoin pour soutenir les travaux	Comité MHH	2024-10-09
Tenir les rencontres de délégation afin de mettre à jour le VOIC Structure d'âge	MRNF et Coordonnateur de la TGIRT	2024-10-09
Tenir les rencontres de délégation afin de mettre à jour le VOIC bois mort	MRNF et Coordonnateur de la TGIRT	2024-10-09
Tenir les rencontres de délégation afin de mettre à jour le VOIC Approvisionnement en ML	MRNF et Coordonnateur de la TGIRT	2024-10-09
Tenir les rencontres de délégation afin de mettre à jour le VOIC Travaux sylvicoles	MRNF et Coordonnateur de la TGIRT	2024-10-09
Tenir les rencontres du comité paysage afin de mettre à jour le VOIC Paysage	MRNF et Coordonnateur de la TGIRT	2024-10-09
Tenir les rencontres de délégation afin de mettre à jour le VOIC Protection de la biodiversité	MRNF et Coordonnateur de la TGIRT	2024-10-09
Se pencher sur l'analyse de l'adaptation aux feux de forêt	TGIRT	2024-10-09